

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2008

---

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 2170 à 2181

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« et de leurs activités sportives ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le loisir est un droit de base pas une récompense. Désormais, il existe un champ du possible plus large pour l'épanouissement de l'individu. Le sport en fait partie. Il convient de donner toute leur place aux activités sportives des salariés. Le dimanche est justement le jour où il est possible de s'adonner à ce type d'activités.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 2170 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg  
Adt n° 2171 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro  
Adt n° 2172 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy  
Adt n° 2173 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine  
Adt n° 2174 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel  
Adt n° 2175 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico  
Adt n° 2176 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono  
Adt n° 2177 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt  
Adt n° 2178 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot  
Adt n° 2179 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got  
Adt n° 2180 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier  
Adt n° 2181 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille